



PÔLE TECHNIQUE PERFORMANCE COMMISSION REGIONALE FOOTBALL EN MILIEU SCOLAIRE

Saison 2024 / 2025

REUNION DU LUNDI 03 MARS 2025 9H30 12 H30/ 14 H 16 H 30
AU COLLEGE LANGEVIN WALLON DE GRENAV

Président : GANNARD Jérôme (Présent)

Présents : AIMAR Nicolas, BLONDEL Grégoire, CACHEUX David, CHATELAIN François, DEVOGEL David, DOUCHEZ Christophe, DURNERIN Florence, FAGNONI Bruno, FROMONT Boris, LEMATTRE Florence, LIEVRE Guillaume, MACZKOWSKI Joffrey, POPIEUL Didier, POURCELET François, SCHUELLER Boris, TOUSART Stéphane, WALLYN Alain

BAUCHY Damien, BOISSIER Emmanuel, BOULEGROUNE Malik, CLAEYS Thierry, KUEHN Ludovic, LAHOUSSE Jimmy, MARIGARD Gary, REBATTACHI Makhloufi, SERGENT Gérard

Excusés : BERREST Pascal, CABUIL Valérie, MEATS Antoine, BETTREMIEUX Cédric, BUQUET Ruddy, MARTINEZ Christophe

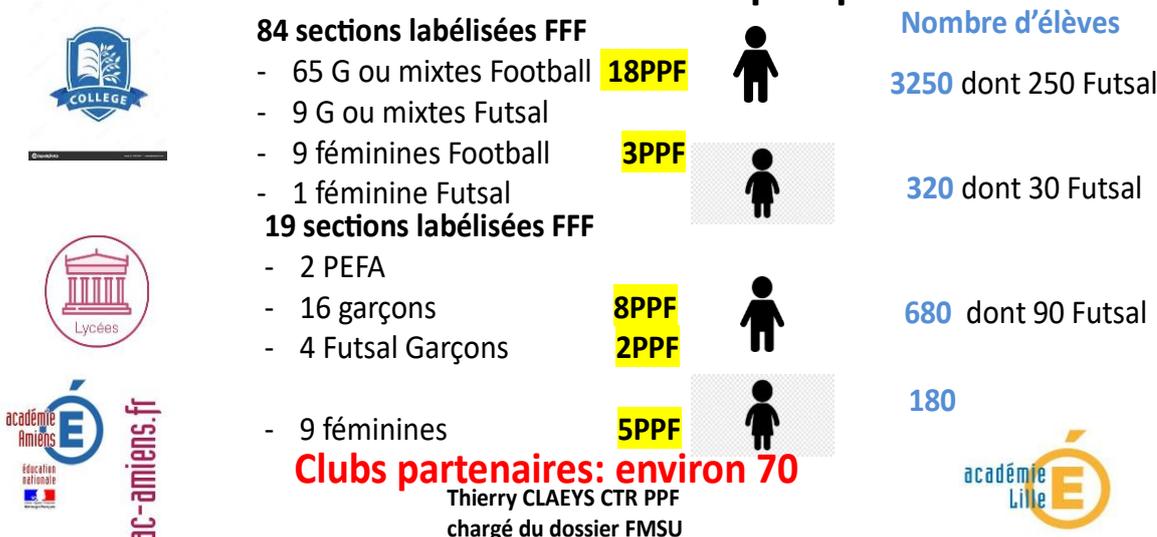
Absents : DUCREUX Virginie, VERPLANCKE Marc

- 1) Propos introductifs de Monsieur GANNARD pour rappeler la composition de la commission, ses missions et les enjeux avant de dérouler l'ordre du jour
- 2) Présentation du bilan de mandature 20-24 et perspectives pour la 25-28 par Thierry CLAEYS

Quelques données chiffrées



Le football en milieu scolaire en quelques chiffres





Le football en milieu scolaire suivi accompagnement annuel



Minimum une visite annuelle par section (soit plus d'une centaine)

Evaluation et suivi sur FOOT 2000 (idem)

Proposition d'aide à chaque section et suivi financier au gré des évaluations

Séminaire et formations continues pour les enseignants



Evaluation du nombre de séances réalisées dans le temps scolaire

A raison de 2 à 4 séances/section/groupe/semaine

Total collèges PPF 147 séances X 36 semaines

Total lycées PPF 98 séances X 36 semaines

Total sections AT 288 séances X 36 semaines

soit environ 19000 séances à l'année



Thierry CLAEYS CTR PPF
chargé du dossier FMSU



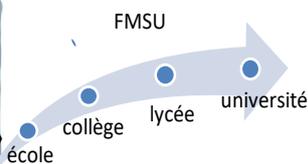
Projets 2020-2024 réalisés ou en cours



Plan d'actions 2021-2024 le développement



Passerelle, écoles/ clubs
lien avec les besoins des
secteurs ou pratiques



Développer la
continuité du FMS à
l'université



Offres de formations
modulaires à de jeunes
élèves motivés (ées)



Equipement et
utilisation de la
Vidéo en sections
Type PPF



Les orientations, perspectives 2025-2028



Philosophie pour le FMS 24-28



Les objectifs

- Plus qualitatifs que quantitatifs
- Lien avec le maillage territorial existant
- Une attention pour le football féminin
- En lien avec les politiques EN, UNSS départements

Niveau d'exigence

- Un projet de section
- Contenus
- Evaluation
- Documents de suivi

L'accompagnement

- Visite, suivi
- Formation continue
- Contenus
- conseils



Suivi, accompagnement évaluation des sections



Harmonisation des visites

- Fréquence
- Utilisation d'un outil commun (en cours de création)
- Lien avec les clubs
- Cahier des charges minimum

Aide à apporter aux responsables de sections

- Supports (vidéo ou autres)
- Formation continue suivant les niveaux
- Réunions section/club
- Un suivi plus approfondi sur certaines sections



Formations CFI en sections sportives



- Déployer le dispositif avec l'engagement des responsables
- Accompagnement, contrôle des formations dispensées
- Faire du lien avec les clubs (apport pédagogique, engager les jeunes)
- Etablir un listing pour suivi (évaluation du dispositif)



Développement de l'utilisation de la vidéo



Pour les structures sport études

- Utilisation régulière
- Construire des situations de référence pour l'évaluation
- Impliquer les élèves
- Communication des contenus pour les éducateurs des joueurs
- Contribuer à constituer une vidéothèque

Pour les structures PPF

- Mettre à disposition des VEO lors des compétitions
- Pouvoir fournir les vidéos des matchs

Création d'une vidéothèque pour les autres sections

- Proposer par exemple des exercices sur la prise d'informations
- Diffuser afin d'améliorer les contenus



3) Renouveau de la commission régionale du football en milieu scolaire et universitaire

La composition sera revue pour le côté éducation nationale afin de remplacer des départs.

En attente pour la partie fédérale des représentants qui seront proposés par la ligue.

La composition mixte de cette commission a pour objectif de représenter les territoires, les différents partenaires (Education nationale, UNSS, UGSEL) et les différents statuts (inspecteurs, enseignants, élus, cadres techniques)



4) L'évolution des textes officiels, du cahier des charges fédéral, les moyens en diminution, les incertitudes qui planent sur les sections sportives

Avant d'engager les échanges, la présentation des nouveaux textes, du cahier des charges FFF, d'une étude portant sur les sections concernant l'encadrement et l'apport des clubs supports, le % d'élèves en dérogation, le % de jeunes jouant dans le club support, la représentation du nombre de licenciés UNSS dans l'établissement, etc. afin de pouvoir éclairer les débats.

Madame DURNERIN, IA IPR EPS de l'académie de Lille (inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale en éducation physique et sportive) présente aux membres de la commissions quelques données chiffrées sur le nombre de sections, les établissements identifiés sport études et le déséquilibre entre pratique masculine et féminine puis entre collèges et lycées notamment les lycées professionnels. Elle évoque l'évolution de la formation continue pour les enseignants qui tend à se développer en dehors du temps de travail (samedi, mercredi après-midi, vacances scolaires) et sous forme éventuellement de webinaire.

Pour l'UNSS, Marie Agnès DUPUIS directrice régionale académie de Lille évoque la philosophie de la rencontre sportive à l'UNSS avec la notion d'engagement des jeunes sur des statuts tels que le jeune officiel, le jeune coach, le jeune reporteur.

Par ailleurs, elle confirme la baisse de moyens et la nécessité de faire des choix.

Elle confirme aussi la différence de taux de pratique filles, garçons.

David CACHEUX, directeur régional UNSS pour l'académie d'Amiens met en avant le manque d'infrastructure le mercredi pour la pratique du football, à tel point qu'il se demande si le football sera toujours pratiqué sur l'académie.

En revanche, il y a une forte vitalité en Futsal.

Il apprécie le travail collaboratif avec les instances du football pour l'établissement des calendriers pour éviter la concurrence.

Prise de parole d'un enseignant pour faire part du ressenti des responsables des sections type PPF

- Les conditions d'exercice se dégradent, pression des chefs d'établissement pour récupérer des heures d'enseignements
- En deçà d'un seuil, les sections risquent de disparaître
- Inquiétude sur les dérogations à la carte scolaire
- Les moyens sont en diminution (conseil départementaux, remboursements UNSS)
- Certains établissements souhaitent s'appuyer sur l'IPS (indice position sociale) pour recruter
- Les clubs supports ou les collectivités, compte tenu de la dégradation, risquent de se désengager (cela représente plus de 50 % du taux d'encadrement)
- Des interrogations sur la volonté de l'éducation nationale à maintenir ces dispositifs

Madame DURNERIN précise que les sections sportives scolaires ne sont pas en danger, c'est un moyen d'accroche pour la réussite des élèves.

Jérôme GANNARD confirme qu'il n'y a pas de consigne émanant du rectorat pour diminuer les sections sportives scolaires.

En revanche, dans le cadre de l'autonomie de l'établissement le conseil d'administration en lien avec le chef d'établissement est amené à faire des choix. Chaque établissement reçoit des moyens du rectorat, charge à lui d'assurer l'enseignement obligatoire dû à chaque élève et d'orienter des projets avec les heures dédiées à cet effet.

Pour pérenniser et sécuriser les moyens horaires de la section sur le moyen terme, il convient de l'intégrer au projet d'établissement et au contrat d'objectifs de l'établissement

En aucun un recteur ou une rectrice ne peut intervenir sur l'autonomie de l'établissement.

Madame DURNERIN rappelle que les 2 académies qui composent la région des Hauts de France ont des



Suite

politiques différentes.

La création et le fonctionnement des sections sportives sur l'académie de Lille se réalisent sur fonds propres de l'établissement.

Inversement, l'académie d'Amiens octroie 3 heures par section sportive pour le fonctionnement dans la limite des moyens fléchés.

En l'occurrence, il faut en général qu'une section ferme pour pouvoir en ouvrir une autre.

Il convient d'avoir une action d'informations ou de formation auprès des chefs d'établissements sous une forme à définir (webinaire, commission académique des chefs d'établissement, réunion en présentiel)

Concernant les dérogations à la carte scolaire en collège, elle dépend de la capacité d'accueil de l'établissement et parfois l'acceptation de gonfler un peu les effectifs par classe.

En effet les jeunes venant d'un autre secteur, ne sont pas comptabilisés dans les prévisions d'effectifs

En dernier a été évoqué les clubs support d'une section sportive.

Est-il possible d'envisager une valorisation par la Ligue pour ces derniers ?

5) Disponibilité des enseignants par rapport aux diverses sollicitations et les moyens financiers des AS

Les enseignants EPS responsables de sections sont amenés à encadrer des compétitions scolaires en dehors du mercredi après midi et de participer à des actions de formation proposées par les instances fédérales (séminaire FMS, formation continue, commission régionale)

De ce fait, ils n'ont pas la capacité d'assurer quelques cours d'EPS.

La volonté du ministère et donc du rectorat est de limiter au plus les absences de professeurs face aux élèves.

Il est donc préconisé de proposer des formations en dehors du temps scolaire et se pose le problème des rencontres UNSS qui faute de terrain disponible le mercredi sont organisées sur les autres jours de la semaine (académie de Lille)

Pour les enseignants, ces rencontres sont indispensables pour évaluer les élèves en contexte de compétition, pour donner une culture commune.

Les élèves par niveau sont sollicités en moyenne 3 fois dans l'année et les enseignants programment les rencontres tout au long de la semaine pour éviter d'être absents dans l'établissement sur les mêmes jours ou 1/2 journées.

De plus les élèves de sections sportives football représentent en général un contingent non négligeable de l'AS des établissements, pourrait-on ainsi les engager à prendre une licence sans proposer d'activité.

Par ailleurs, pour des absences programmées il est possible de s'appuyer sur des remplacements par le biais de PACTE (volume d'heures attribuées à un enseignant pour assurer des remplacements dans son établissement)

David CACHEUX précise que pour l'académie d'Amiens, les compétitions sont organisées le mercredi après-midi avec un volume de rencontres football qui s'amenuise au profit du futsal.

Pour les formations d'enseignants dans le cadre de l'UNSS, elles sont aussi programmées le mercredi.

Marie Agnès DUPUIS reconnaît une posture compliquée pour l'UNSS entre la nécessité de mettre en œuvre des compétitions nombreuses en football et futsal et les préconisations des instances rectoriales.

Dans des structures type PPF avec des effectifs importants, les enseignants encadrent plusieurs catégories et pratiques (benjamin, minime, garçons, filles, football, futsal)

A l'avenir, il faudra probablement prioriser des actions à la fois pour les raisons évoquées au-dessus et pour des raisons financières.



Après midi

6) Quelle politique en matière de football en milieu scolaire sur la mandature 2025-2028 ?

Jean Marie BECRET, président délégué de la ligue des Hauts De France, représentait les instances de la ligue et suppléait Gérard PIQUE le représentant élu pour le football en milieu scolaire et également trésorier de la ligue, lequel ne pouvait se rendre disponible à cette occasion.

Monsieur BECRET a rappelé les difficultés financières de la ligue lors du précédent mandat et la nécessité d'avoir réalisé des économies pour retrouver un équilibre financier et des finances saines.

Il a ensuite été à l'écoute des questions et préoccupations des membres de la commission en répondant à certaines questions et en notant d'autres sujets qu'il ne manquera pas de faire remonter auprès des instances :

- L'assurance nous a été donnée sur le maintien de l'accompagnement financier sur ce dossier à la même hauteur que précédemment
- Nomination d'un référent élu de la ligue sur le dossier football en milieu scolaire en la personne de Gérard PIQUE

Questions

- Projet d'attribuer un label aux établissements scolaires sur forme d'une plaque en plexiglass.
- Partenariat équipementier, une question portait sur la possibilité de faire profiter aux sections sportives du prix ligue pour l'achat de matériel sur le catalogue NIKE
- Le directeur régional UNSS, Monsieur CACHEUX a évoqué l'utilisation du centre Fernand DUCHAUSOY pour le football en milieu scolaire et les coûts de location. Il lui semblait bizarre que la ligue facture à ses propres structures
- Un responsable de section a posé une question sur la prise en charge d'un éducateur, en l'occurrence la possibilité d'utiliser la somme versée par la ligue à l'établissement pour l'indemniser
Utilisation du statut d'auto-entrepreneur et facturation au lycée ou collège (sous réserve que cela soit possible légalement)

Si toutefois ce dispositif n'était pas applicable dans un établissement scolaire, pourrait-on envisager un système de vacations comme sur le PEFA d'Amiens ?

En l'occurrence la ligue ne verse pas l'aide annuelle à la section, en revanche elle défraye les vacations à hauteur de l'aide. (Cela ne pourrait concerner que 2 ou 3 sections maximum)

Valorisation des clubs, lien avec les compétitions

- Les sections sportives type PPF fonctionnent pour beaucoup avec l'appui des intervenants de clubs (environ 50 % des séances encadrées) condition sine qua none pour assurer toutes les séances.
Les clubs partenaires ne sont pas pour l'instant valorisés (Aides, bonification par exemple sur l'accès au U14 régional, autres)
Est-il possible d'avoir une réflexion dans ce domaine dans le cadre de l'accompagnement des clubs
- A ce propos, une réflexion est actuellement menée sur la création d'une compétition U13 élite au sein de la ligue afin de répondre aux besoins des meilleurs joueurs dans lequel certains clubs support de sections sportives PPF pourraient s'intégrer.

7) L'évaluation des sections à partir de la saison 25-26

Chaque année les sections sont évaluées par les cadres techniques. Les responsables doivent compléter un dossier sur Foot 2000.

Afin de compléter ce dossier, un fichier de présentation de la section sera sollicité en amont de la visite annuelle qui servira de guide lors de la réunion. Il sera un incontournable pour la labélisation



Suite

De même, il sera demandé aux responsables des sections de fournir un lien qui permettra aux élèves en fin de parcours d'évaluer leur passage en section.

Nous préconisons de prendre une dizaine de minutes sur une séance en fin d'année avec les élèves concernés afin qu'ils complètent l'enquête.

8) Les projets

Création d'une plaquette label à remettre à l'établissement pour valider la labélisation.

Projet foot éduc, concours sur des questions de culture football, d'hygiène, de santé, etc. à l'échelon de l'établissement, du district et de la ligue avec des qualifications.

Un rapprochement avec la commission régionale PEF est à organiser pour développer ce concept.

Il a été expérimenté avec succès dans un collège de Wormhout sous l'impulsion de Florine DOLLET, la responsable de la section.

Le projet équipement vidéo pour des sections sport études reste d'actualité d'autant que le nouveau cahier des charges préconise l'utilisation de la vidéo.

Une relance sera réalisée auprès du comité de gestion à ce propos.

9) Développement de la pratique féminine en section

Une étude montre les limites de la mixité à partir de la 4^{ème}

Il semble que la création d'un groupe féminin au collège à partir de la 4[°] puisse être une solution pour développer la pratique féminine en section.

Cependant cette option qui permettrait d'alterner des séances mixtes, spécifiques féminines sollicitent des moyens supplémentaires en encadrement.

Des expérimentations sont en cours dans ce domaine.

10) Les formations CFI en section

Volonté de proposer une formation CFI à des élèves volontaires de sections sportives afin de développer la culture des jeunes, de les engager dans un parcours d'éducateur, de faire du lien avec les clubs.

Afin de pouvoir déployer ce dispositif, une journée d'habilitation formateurs a été programmée en direction des responsables des sections.

Ainsi les enseignants formés peuvent initier sous le contrôle des cadres techniques une formation dans leurs établissements.

Nous souhaitons vivement que les jeunes qui suivent ce parcours s'impliquent dans leur club respectif.

**Le secrétaire de Séance,
Thierry CLAEYS**

**Le Président,
Jérôme GANNARD**